

LES MESURES SONT PROLONGÉES !



JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026



1. TÉLÉTRAVAIL : MAINTIEN DE L'ASSOUPPLISSEMENT

La possibilité d'aller jusqu'à

3 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL

est maintenue temporairement.

*En respectant les règles initiales



2. ATTENTION AUX NÉCESSITÉS DE SERVICE

Les demandes concernent notamment les agents résidant à **plus de 10 km** de leur lieu de travail habituel et restent soumises aux nécessités de service.



3. ET APRÈS LE 30 SEPTEMBRE ?

Nous vous tiendrons informer de l'éventuelle prolongation.



**UNE RENTRÉE NE DOIT PAS ÊTRE
SYNONYME DE RECU DES ACQUIS !**



**LA CFDT RESTE ATTENTIVE
À LA SUITE DONNÉE À CES MESURES.**

La CFDT-VNF,
une équipe qui
ne lâche rien !

CONTACT



La Permanence Syndicale CFDT VNF
35 rue Pierre de Coubertin
67000 STRASBOURG



06.74.62.89.94

